

Contenu, le Traité.

La République de Guinée, partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et sur leur destruction depuis le 23 juin 1998 s'attache activement pour s'acquiescer des obligations découlant de la dite Convention. C'est ainsi qu'un projet de loi est déposé auprès de l'Assemblée Nationale. Cette loi prévoit des sanctions spéciales pour prévenir et réprimer les activités interdites par la Convention. Elle prévoit des mesures pour faciliter la destruction des stocks de mines et pour le déminage des zones minées et donne aux autorités (Ministère des Affaires Stratégiques, Ministère de la Défense et celui de la Sécurité) responsables de l'élaboration des rapports requis par l'article 7 de la Convention, des pouvoirs de collecte des informations à cette fin.

Grâce à l'assistance américaine et à celle des autorités de l'ambassade des USA en Guinée, notre pays a détruit toutes les quantités de mines en sa possession soit 3174 antipersonnel. Cette opération a permis de détruire en même temps les armes légères. Aucune quantité de mine n'a été conservée. La Guinée n'a jamais posé de mines même lors des rébellions qu'elle a connues à ses frontières avec le Libéria et la Sierra Leone. Mais cependant il n'est pas exclu que les mines aient pu être posées des mines lors de ces combats ~~rébellions~~ avec la rébellion. Si tel est le cas il faut alors souligner que ces zones ne sont pas formellement identifiées.

Quant aux victimes des mines, elles existent et se retrouvent parmi les réfugiés, les déplacés. Mais pour la plupart ces victimes non-identifiées formellement, ne bénéficient pas d'assistance. Mais des efforts sont en train d'être déployés pour que d'ici le sommet de Nairobi notre pays soit en conformité avec les dispositions de l'art 7 et 9. Et ceci est d'autant possible que la Guinée voudrait compter sur le Centre de déminage humanitaire international qui propose son assistance. Nous espérons de l'occasion pour leur remercier.

Quoiqu'il en soit notre pays est enseveli de l'usage que l'on peut faire de la Convention d'Ottawa et ^{est} ~~est~~ ^{pourquoi} ~~pourquoi~~ ^{il} ~~il~~ ^{ne} ~~ne~~ ^{peut} ~~peut~~ ^{pas} ~~pas~~ ^{être} ~~être~~ ^{appliquée} ~~appliquée~~ ^à ~~à~~ ^{des} ~~des~~ ^{autres} ~~autres~~ ^{parties} ~~parties~~ ^{du} ~~du~~ ^{monde} ~~monde~~ ^{qui} ~~qui~~ ^{ne} ~~ne~~ ^{veulent} ~~veulent~~ ^{pas} ~~pas~~ ^{voir} ~~voir~~ ^{un} ~~un~~ ^{monde} ~~monde~~ ^{sans} ~~sans~~ ^{mine} ~~mine~~. Dans cette

aussi le
droit de
nos familles
avec les
Guinée
Prisonniers
ceci, comment
à la suite de
la dévotion de
le pays.

